

[AGIR CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES]

<http://ecvf.fr>

[SPÉCIAL PRÉPARATION DE L'AG - DÉBAT PROSTITUTION]

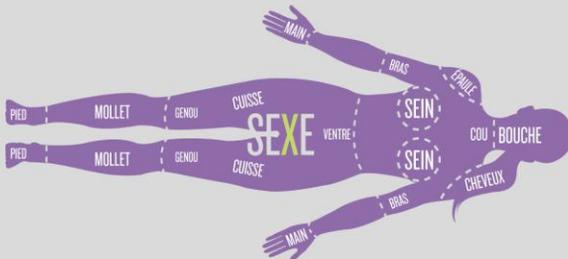
Sommaire

- L'atelier des bonnes pratiques : campagne de communication 2011 sur l'abolition du système prostitueur et création de supports de communication par la ville de Strasbourg.
- Boîtes à outils :
 - Affiche campagne prostitution - Ville de Strasbourg.
 - Typhaine Duch : un sketch vidéo pour l'abolition du système prostitueur.
- Focus : ECVF s'engage aux côtés des associations abolitionnistes du système prostitueur.
- Position abolitionniste de la France : interventions de D. Bousquet et de G. Geoffroy à l'AN le 6/12/2011.
- Position abolitionniste de la France : résolution de l'Assemblée Nationale du 6/12/2011.

[boîte à outils]

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

UNE FEMME



n'est pas un
OBJET

La prostitution est rarement un choix,
toujours une violence.

Plus d'infos sur : www.strasbourg.eu/prostitution



[L'ATELIER DES BONNES PRATIQUES.

Exemple de la Ville de Strasbourg]

Novembre 2011 : la Ville de Strasbourg, en partenariat avec le Mouvement du Nid, mène campagne pour l'abolition du système prostitueur et crée des supports de communication pédagogiques.

- Campagne de communication « La femme n'est pas un objet », :
 - ❖ 14 affichages (cf ci-contre) dans toute la ville : 39 panneaux (4x3m) et 89 panneaux (1.20mx1.80m) du 16 au 23 novembre 2011.
 - ❖ Exposition dans le hall d'accueil de l'administration communautaire. Relais assuré au niveau national grâce à une présentation de la campagne à l'Assemblée nationale par l'Elue déléguée aux Droits des femmes et à l'égalité de genre, Mine Günbay .
 - ❖ Actions relais via des actions de formation et de sensibilisation auprès de groupes constitués (dans des centres socio culturels)
 - ❖ Réalisation d'un micro-trottoir devenu outil pédagogique à usage des intervenants/es de terrain.
- Création d'outils spécifiques
 - ❖ Quiz sur les violences faites aux femmes.
 - ❖ Panneaux d'information sur les dates importantes pour la lutte pour les droits des femmes.
 - ❖ Pin's au visuel créé par la Mission : «plus juste, plus égalitaire »

- Contact Ville Strasbourg : Mine Günbay, Conseillère municipale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de genre. Mine.GUNBAY@Strasbourg.eu
- Contact Ville Strasbourg : Bernadette Geisler, Chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité de genre bernadette.geisler@strasbourg.eu

ECVF s'engage aux côtés des associations abolitionnistes du système prostitueur

ECVF s'est engagée depuis deux ans aux côtés des associations abolitionnistes du système prostitueur, considérant que la prostitution est l'une des pires violences faites aux femmes. Nous avons participé à la Convention Abolitionniste à l'Assemblée nationale en novembre 2011 et élaboré, en janvier 2012, le texte ci-dessous que nous soumettons au débat, pour adoption à l'Assemblée générale de ECVF du 29 juin prochain.

ECVF n'a pu signer la tribune pour Le Monde du 6 janvier 2012 bien qu'ayant soutenu la Convention abolitionniste du 29 novembre dernier parce que cette Tribune concernait des associations de terrain recevant des personnes prostituées, ce que n'est pas ECVF.

Pendant, nous tenons, en tant qu'association d'élus/es de tout niveau territorial et de tous partis démocratiques à nous associer au fond du message de cette tribune. Nous nous situons clairement dans le camp « abolitionniste ». Nous considérons en effet que la prostitution est l'une des pires violences exercées sur des milliers de femmes en France et des millions d'enfants, de jeunes filles et jeunes femmes à travers le monde.

Nous rejoignons la proposition votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale d'en finir avec ce symbole de la domination des femmes par la responsabilisation des clients prostitueurs.

Nous, ELU/ES, ne recevons pas directement les femmes prostituées, mais sommes en lien étroit avec les associations qui, elles, les reçoivent, les écoutent, prennent en considération leurs situations et leurs souffrances, les aident au quotidien. Ces associations nous transmettent la parole des prostituées et la réalité de ce que celles-ci vivent : le mépris, les humiliations, les insultes, les violences, les viols...

C'est leur parole qui nous permet d'affirmer que pour la grande majorité de celles et ceux qui en vivent, la prostitution est une violence.

En tant qu'élus/es, en charge de la défense des droits fondamentaux de la personne humaine, nous devons nous positionner vis-à-vis du type de société dans laquelle nous voulons vivre et faire vivre nos concitoyens et concitoyennes. Nous nous situons dans la perspective d'une société où les femmes auraient les mêmes droits que les

hommes, au respect de leur intégrité, de leur dignité, de leur corps. Une société où les hommes peuvent continuer d'acheter le sexe des femmes n'est pas une société d'égalité et de progrès, ni pour les femmes, ni pour les hommes !

Les adultes doivent pouvoir choisir librement leur sexualité, dans des relations libres de tout « marché du sexe ». Nous ne voulons pas d'une société où certains hommes continuent de faire leur marché sexuel parmi des femmes - et des hommes - que la précarité, les violences ou la traite ont relégués dans la prostitution. Nous ne voulons pas d'une Europe où certains pays, dits réglementaristes, ont promu les proxénètes au rang d'hommes d'affaires ; où les « clients » consommateurs, sûrs de leur bon droit, continuent de faire comme si les femmes, de toute éternité, « étaient là pour ça »...

Nous rejoignons les exigences des associations de terrain abolitionnistes.

Tout d'abord, nous soutenons l'abrogation du délit de racolage et de toutes les mesures de répression à l'encontre des personnes prostituées. En tant que victimes de violences, elles doivent pouvoir bénéficier de mesures de protection, d'accompagnement social et d'alternatives, pour toutes, y compris pour les étrangères.

Ensuite, nous soutenons l'interdiction d'acheter un acte sexuel et la pénalisation des clients prostitueurs. Cette interdiction, associée à l'abrogation du délit de racolage constitue ce que les abolitionnistes appellent, et réclament depuis plusieurs années : l'inversion de la charge pénale.

Elle n'est ni l'effet d'une lubie ni d'un goût pour la répression mais un choix politique qui fait déjà ses preuves dans plusieurs pays européens, notamment en Suède.

Pour autant, si nous pensons que cette mesure peut avoir des effets éducatifs, nous savons qu'elle n'est en aucun cas suffisante ; c'est s'attaquer aux petits délinquants sans s'attaquer à la source du processus, le trafic d'êtres humains.

ECVF s'engage aux côtés des associations abolitionnistes du système prostitueur - suite

Il est urgent de s'attaquer vraiment, c'est-à-dire en y mettant les moyens nécessaires pour contrer l'explosion de la traite des enfants, des jeunes filles/jeunes hommes et jeunes femmes principalement. Cette traite constitue une entreprise criminelle dont les proportions atteignent aujourd'hui au niveau international des dimensions sans précédent. Ce système prostitutionnel rapporte des milliards à des mafias et alimente « l'argent noir » dans les paradis fiscaux.

ECVF soutient les demandes du renforcement de la lutte contre le proxénétisme, d'une politique pénale d'indemnisation effective des victimes de proxénétisme et la mise en place d'une politique ambitieuse d'éducation à la sexualité et de prévention de la prostitution.

Comme les associations abolitionnistes, nous ne cherchons pas à définir une bonne et une mauvaise sexualité :

Nous menons un combat pour la libération sexuelle. Une sexualité libérée de l'ordre moral, mais aussi des rapports de domination et de l'emprise du marché. Refuser qu'un rapport sexuel puisse être imposé par l'argent n'est pas une entreprise de restriction des sexualités. C'est au contraire une exigence d'égalité qui permet l'expression d'une sexualité libre.

Face à ce qui nous est opposé concernant le « consentement » de celles et ceux qui choisiraient de se prostituer :

En tant qu'association d'élus/es, nous ne pouvons qu'affirmer que l'addition de choix individuels ne suffit pas à faire un projet de société. Certains « consentent » à travailler pour moins que le SMIC. Cela n'empêche pas la société de condamner légitimement tout employeur qui paierait un salarié moins que le SMIC. D'autres « consentent » à se séparer d'un organe et à le vendre pour vivre ou survivre. Cela n'empêche pas la société d'interdire l'achat d'un organe.

L'abolition du système prostitueur est un projet de société que nous revendiquons en tant qu'association d'élus/es responsables engagé/es dans la lutte contre les violences faites aux femmes,

Pour ECVF, un projet de société de justice et de progrès ne peut que s'accompagner de la suppression de ce plus archaïque des « droits de l'homme », celui d'imposer – même contre de l'argent – des rapports sexuels à des femmes.

Abolir ne signifie pas éradiquer. L'abolition du système prostitueur, c'est un nouveau consensus social, un choix de société, une qualification de la violence prostitutionnelle qui permet enfin d'adopter une série de mesures inscrites dans le cadre d'une politique globale et cohérente, allant de la pédagogie, la prévention, la responsabilisation jusqu'aux **sanctions pour les clients et les proxénètes.**

Nous soutiendrons toute proposition ou projet de loi qui ira dans ce sens et toute action progressiste pour libérer la sexualité de l'emprise du marché et la présenter pour ce qu'elle est : une avancée pour les droits humains, des femmes comme des hommes.

Paris, le 7 janvier 2012

[boîte à outils]

Typhaine Duch : un sketch vidéo pour l'abolition du système prostitueur.

[Visionner le Sketch Vidéo](#) de Typhaine Duch, comédienne, engagée dans la défense des droits des femmes, lors de la conférence de presse du 13 avril 2012 au Divan du Monde organisée par les associations signataires de [l'appel Abolition 2012](#), dont ECVF.

Intervention de la Présidente de la Commission d'évaluation sur la prostitution Danielle Bousquet, députée PS, lors du débat parlementaire le 6 décembre 2011 avant l'adoption à l'unanimité de la résolution ci-après par l'Assemblée nationale.

[Mme Danielle Bousquet](#)

[EXTRAITS]

« Il s'agit de réaffirmer que les principes de l'abolitionnisme, officiellement adoptés par la France, doivent être proclamés haut et fort, à une époque où la prostitution semble se banaliser en Europe.

Il était nécessaire de réaffirmer que nous voulons aller vers une société libérée de la prostitution, tout simplement parce que, depuis plusieurs années, la position de la France apparaissait comme floue sur la scène internationale, en particulier du fait de la loi relative à la sécurité intérieure qui, en 2003, avait instauré le délit de racolage passif, ce qui avait pour effet de transformer en délinquantes passibles d'une forte amende, voire de prison, les personnes prostituées et victimes de la traite des êtres humains.

Si nous revendiquons à nouveau aujourd'hui la France abolitionniste, c'est pour affirmer que notre pays refuse la réglementation de la prostitution, que nous voulons mettre l'accent sur la prévention de la prostitution et sur la réinsertion des personnes prostituées, et faire en sorte que rien ne fasse obstacle à une société libérée de la prostitution. C'est d'ailleurs l'ambition de la France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

C'est donc d'une vision politique de l'abolition que nous voulons nous prévaloir, celle qui nous fait dire dans quel type de société nous voulons vivre.

En ce début de XXI^e siècle, la prostitution et les trafics qui lui sont intimement liés ont atteint des proportions inédites dans l'histoire de l'humanité.

Cette situation découle de la mondialisation du libre marché, qui a permis à des mafias d'étendre leurs réseaux d'affaires en utilisant des étrangères sans papiers et qui a aussi rendu plus facile le travail des trafiquants.

Nous avons analysé ces réalités de la prostitution à l'aune de ces principes les plus fondamentaux de notre droit que sont la non patrimonialité du corps humain et son intégrité, à l'aune, aussi, du principe constitutionnel d'égalité entre les femmes et les hommes.

Accepter, voire promouvoir, l'existence d'une sous-classe de femmes qui n'auraient pas les mêmes droits que les autres contrevient absolument à l'affirmation de cette égalité.

Quand la société considère que le corps des femmes peut être une marchandise comme une autre, il n'est pas possible de penser les rapports entre les femmes et les hommes de manière égalitaire. Il n'y aura jamais d'égalité, de parité, de respect des femmes, de toutes les femmes, tant que certaines d'entre nous verront leur corps mis en vente ou en location, seront enfermées dans une réserve, dans un système d'exploitation à des fins de profit.

La prostitution est un asservissement, une violence, principalement une violence contre les femmes, et c'est ainsi qu'elle fait gravement obstacle au principe d'égalité.

Ce que nous voulons voir affirmer devrait être une évidence : le corps humain n'est pas une marchandise et l'on doit avoir la liberté de disposer de son corps, pas de celui de l'autre.

La prostitution ne pourra donc régresser que lorsque prévention et éducation permettront au client d'être informé du rôle qu'il joue et de sa responsabilité dans la perpétuation du système prostitutionnel.

Voter la résolution que nous vous proposons, mes chers collègues, c'est vouloir que la France, sans régir les comportements des individus, affirme un certain nombre de valeurs collectives, comme le refus d'organiser et de promouvoir la marchandisation des êtres humains, comme l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le respect de soi et de l'autre ».

Intervention du Rapporteur de la Commission, Guy Geoffroy, député UMP, lors du débat parlementaire le 6 décembre 2011 avant l'adoption à l'unanimité de la résolution ci-après par l'Assemblée nationale

[Mr Guy Geoffroy](#)

[EXTRAITS]

« Les clients seraient dans la misère sexuelle. Plus des deux tiers d'entre eux, pourtant, vivent ou ont vécu en couple, et 50 % sont pères de famille. À partir de quand y a-t-il misère sexuelle ? Quelle est donc la définition précise de cette « misère sexuelle » ? Quelle est cette nécessité irrépressible de voir satisfait, moyennement finances, un besoin qui ne le serait pas moins ?

La prostitution serait librement choisie.

Nous avons malheureusement la certitude du contraire, à l'issue de l'ensemble des échanges que nous avons eus, partout en Europe, avec des personnes qui ont été prostituées. Toutes nous disent quel fut leur parcours de souffrance, leur parcours de violence, leur parcours de douleur. Toutes restent marquées dans leur vie et leur personne, probablement jusqu'à la fin de leurs jours.

La non patrimonialité du corps humain est un principe fondamental de notre démocratie et de notre République. Elle signifie que l'on ne peut pas faire commerce du corps, ni pour le vendre, ni pour l'acheter, ni pour le louer.

Quant au principe de l'intégrité de la personne humaine, nous avons beaucoup travaillé, dans cette assemblée, sur les violences faites aux femmes. Eh bien, la prostitution est une violence de plus faite aux femmes, une violence de plus faite aux personnes prostituées. Toutes les personnes que nous avons rencontrées nous ont dit que la prostitution les a beaucoup abîmées, probablement pour le restant de leurs jours.

Un monde sans prostitution, est-ce une utopie ?

Mes chers collègues, j'ai la conviction que non.

Nos amis suédois, puis nos amis islandais et norvégiens ont fait ce parcours de réflexion, de sensibilisation et de conviction. Cela les a amenés à mettre en place non seulement un changement radical de l'optique sociétale mais également des mesures sur une base pénale assurée qui ont conduit à une profonde évolution et à de profondes modifications dans les comportements.

Il n'a pas fallu envoyer un seul Suédois en prison, il n'a pas fallu en condamner beaucoup à des peines d'amendes pour que la prostitution diminue de moitié dans ce pays, sans qu'il soit constaté, par ailleurs, un transfert vers les autres formes de la prostitution.

Mes chers collègues, madame la présidente, madame la ministre, avec cette proposition de résolution, c'est tout simplement la République que nous souhaitons réaffirmer.

La République qui nous dit que l'égalité entre les hommes et les femmes est le chemin obligé de notre avenir. La République qui nous dit que toutes les violences doivent être combattues, notamment les violences de genre et celles dont les femmes sont victimes, qui incluent bien évidemment la prostitution. La République qui nous dit que le corps humain et la personne humaine ne sont pas une valeur marchande, qu'ils sont au-dessus de toutes ces considérations.

En approuvant ce projet de résolution, non seulement nous aurons dit encore plus haut et encore plus fort ce que nous ne cessons de dire officiellement depuis plus de cinquante ans, mais nous aurons probablement marqué une étape importante de la responsabilisation de notre société et, au sein de cette société, de chacun de celles et de ceux qui ont à travailler ensemble pour un avenir plus lumineux, plus démocratique et plus républicain ».

RÉSOLUTION du 6 décembre 2011
réaffirmant la position abolitionniste de la France
en matière de prostitution.
adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :

Article unique

L'Assemblée nationale,

Extrait du texte, à partir des considérants

« Considérant que la non-patrimonialité du corps humain est l'un des principes cardinaux de notre droit et qu'il fait obstacle à ce que le corps humain soit considéré, en tant que tel, comme une source de profit ;

Considérant que les agressions sexuelles, physiques et psychologiques qui accompagnent le plus souvent la prostitution portent une atteinte particulièrement grave à l'intégrité du corps des personnes prostituées ;

Considérant que la prostitution est exercée essentiellement par des femmes et que les clients sont en quasi-totalité des hommes, contrevenant ainsi au principe d'égalité entre les sexes ;

1. Réaffirme la position abolitionniste de la France, dont l'objectif est, à terme, une société sans prostitution ;

2. Proclame que la notion de besoins sexuels irrépressibles renvoie à une conception archaïque de la sexualité qui ne saurait légitimer la prostitution, pas plus qu'elle ne justifie le viol ;

3. Estime que, compte tenu de la contrainte qui est le plus souvent à l'origine de l'entrée dans la prostitution, de la violence inhérente à cette activité et des dommages physiques et psychologiques qui en résultent, la prostitution ne saurait en aucun cas être assimilée à une activité professionnelle ;

4. Juge primordial que les politiques publiques offrent des alternatives crédibles à la prostitution et garantissent les droits fondamentaux des personnes prostituées ;

5. Souhaite que la lutte contre la traite des êtres humains et le proxénétisme constitue une véritable priorité, les personnes prostituées étant dans leur grande majorité victimes d'exploitation sexuelle ;

6. Estime que la prostitution ne pourra régresser que grâce à un changement progressif des mentalités et un patient travail de prévention, d'éducation et de responsabilisation des clients et de la société tout entière.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 décembre 2011. »

Signé

Le Président,
Bernard ACCOYER

[Rappel pour l'AG
du 29 juin 2012]

- Merci de signaler votre présence ou votre indisponibilité afin d'organiser au mieux l'Assemblée générale.
- En cas d'indisponibilité, merci d'adresser vos pouvoirs.
- Merci également de penser à vous acquitter de vos cotisations 2012.

ECVF

Tour Mantoue - 9, villa d'Este 75013 Paris

Tél : 01 44 24 54 80

Fax : 09 58 94 54 80

Courriel contact@ecvf.fr